



Contour de commune

Infrastructure

- Autoroute
- Route Départementale

L_BRUIT_SECTEUR_S_D59

- Catégorie : 1
- Catégorie : 2
- Catégorie : 3
- Catégorie : 4

Voies Bruyantes - Secteur de bruit

Les infrastructures de transports terrestres sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent. Un secteur affecté par le bruit est défini autour de chaque infrastructure classée.

Quelles sont les infrastructures concernées ?

- les routes et rues écoulant plus de 5000 véhicules par jour,
- les voies de chemin de fer interurbaines de plus de 50 trains par jour,
- les voies de chemin de fer urbaines de plus de 100 trains par jour,
- les voies de transports en commun en site propre de plus de 100 autobus ou rames par jour,
- les infrastructures en projet sont également concernées (dès publication de l'acte d'ouverture d'enquête publique ou inscription en emplacement réservé dans le PLU ou institution d'un projet d'intérêt général).

PRÉFET DU NORD
Liberté
Égalité
Fraternité

DDTM NORD
Direction
Départementale
des Territoires
et de la Mer du Nord

Service Etudes Planification et Analyses Territoriales / CAT / PG

Type Procédure : Elaboration
Délibération du : 29/09/21

Mise à jour : octobre 2022

Sources : Gestionnaires Servitudes
© Cadastre / Pci - Dgfp

carte_env_vred.ggz

Email : ddtm-sepat@nord.gouv.fr

Carte Environnementale
Pour information

Commune de
VRED
59629

Carte Nuisance sonore
Infrastructure routière
Voies Bruyantes